

## Mise à disposition des salles et tarifs de location

(DCM202380 du 05/07/2023)

Salle		Superficie	Capacité d'accueil	tarif location/jour	
				Challes	Extérieurs
<b>Bâtiment</b>		<b>Mairie</b>			
<b>Orange</b>	Salle réservée pour des réunions municipales ou associatives	50 m <sup>2</sup>	23	Gratuité pour les associations inscrites au planning Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location : 100 €	
<b>Bleue</b>	Associations	100 m <sup>2</sup>	30 à 40	Gratuité pour les associations inscrites au planning  Utilisation possible pour les stages, évènements ... limitée à une fois par trimestre pour les membres de l'association et valable sur l'ensemble des salles au-delà location 100 €	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Cinéma</b>			
<b>Poncet</b>	Salle dédiée aux associations « arts vivants», réunions  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	80 m <sup>2</sup>	50	Gratuité pour les associations inscrites au planning  Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location 150 €  Utilisation gratuite pour conférences/causeries/animations limitée 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles*  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution). Utilisation limitée à une fois par an et sur l'ensemble des salles  200 € + caution	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Médiathèque</b>			
<b>Salle Loyer</b>	Salle réservée aux activités du club photo, aux expos, conférences, réunions et tout ce qui est en rapport avec la culture  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	93 m <sup>2</sup>	80	Gratuité pour les associations inscrites au planning  Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location 150 €  Utilisation pour conférences/causeries/animations limitée 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles*  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution). Utilisation limitée à une fois par an et sur l'ensemble des salles  250 € + caution	Pas de location

Bâtiment		Espace		Bellevarde	
<b>Salle sportive</b>	<p>Entreprises (avec mise en place des tapis)</p> <p>Associations</p> <p>La location de cette salle s'entend avec installation comprise. Dans certains cas, cette salle pourra être louée en combiné avec la salle culturelle (par ex grande exposition, salons etc.)</p>	660 m <sup>2</sup>	500	<p>800 € + caution</p> <p>Gratuité pour les associations inscrites au planning</p> <p>Gratuité pour les associations limitée à 1 fois par an.</p> <p>Mise à disposition gratuite pour les écoles ainsi qu'aux associations inscrites au planning</p>	<p>1600 € + caution</p> <p>Pas de location pour les particuliers (commune et hors commune)</p>
<b>Salle associative Amélie GEX</b>	<p>Salle pour de petites réunions.</p> <p>Associations</p> <p>Syndics bénévoles</p> <p>Syndics professionnels / Entreprises /</p>	50 m <sup>2</sup>	30	<p>Gratuité pour les associations inscrites au planning</p> <p>Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution. Utilisation limitée à une fois par an et sur l'ensemble des salles</p> <p>150 € + caution</p>	<p>Pas de location</p>
Bâtiment		Espace		Bellevarde	
<b>Salle associative F. CARIFFA</b>	<p>En priorité activités liées aux arts plastiques, mais peut servir aussi de salle pour de petites réunions.</p> <p>Associations</p> <p>Syndics bénévoles</p> <p>Syndics professionnels / Entreprises /</p>	50 m <sup>2</sup>	25	<p>Gratuité pour les associations inscrites au planning</p> <p>Utilisation possible pour stages ou AG limitée à une fois par an pour les membres de l'association et valable sur l'ensemble des salles au-delà 150 €</p> <p>Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution. Utilisation limitée à une fois par an et sur l'ensemble des salles</p> <p>150 € + caution</p>	<p>Pas de location</p>
<b>DOJO</b>	<p>Associations</p>	300 m <sup>2</sup>	100	<p>Gratuité pour les associations inscrites au planning</p> <p>Gratuité pour les stages limitée à 1 fois par trimestre au-delà 150€</p>	<p>Pas de location</p>

Salle culturelle	Superficie	Capacité d'accueil	Tarif location/ jour	
			Challes	Extérieurs
Spectacles, Animations, AG, entreprises,	300 m <sup>2</sup>	300	400€ + caution	800€ + caution
Associations			Une gratuité par an, la 2 <sup>ème</sup> utilisation 200 € à partir de la 3 <sup>ème</sup> 200 € et uniquement en semaine (du lundi au jeudi) + caution – accès soumis à conditions	Pas de location
Commission culturelle			Accès gratuit	
Cajun Music	Gratuité suivant le planning établi			
Conseil communautaire de Grand Chambéry	Une gratuité par an au-delà 400 €			
Grand Chambéry, département de la Savoie, syndicat mixte, association d'intérêt public,			400 € par utilisation	
Réunion politique, meeting politique			Une gratuité par tour de campagne au-delà 400 € + caution	
Location 48h (type mariage le weekend...)		100	500€ + caution	Pas de location
Location 24h (Evènements familiaux, anniversaire...)			300€ + caution	

\* Utilisation des salles pour les conférences, causeries, ateliers, animations etc. ....

Utilisation possible gratuitement par les associations de la commune 1 fois par trimestre + 1 fois/an dans la salle Belvedere (accès régie à la charge de l'association sous réserve de validation de la mairie et de passer par notre intervenant)

Pour l'utilisation de la salle Polyvalente :

1. Un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes réservations (hors associations\* communale – école). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du trésor Public
2. Un chèque de 100€ (à l'ordre du trésor Public) pour le ménage et respect des consignes (éclairage – fermeture des portes – alarme etc...)
3. Un chèque de 200 € (à l'ordre du trésor Public) pour la sortie Prêt de matériel (tables – chaises – estrade – micros...)
4. Mise en place tapis et podium 150€ (une gratuité par an pour les associations)

Pour l'utilisation de la salle culturelle Belvedere par les associations de la commune

1. Réservation maximum 30 jours avant la date de l'évènement sous réserve de disponibilité de la salle.
2. Toute annulation 30 jours avant le début de la manifestation ou la non-utilisation de la salle le jour J donnera lieu à l'encaissement du chèque de caution.
3. Un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes réservations (hors associations\* communale – école). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du trésor Public.
4. Pour chaque demande, un chèque de caution de 200€ (à l'ordre du trésor Public) sera demandé pour le prêt du matériel (tables – pupitres – micros...)
5. Un chèque de 100€ (à l'ordre du trésor Public) pour le ménage et respect des consignes (éclairage – fermeture des portes – alarme etc...)
6. La régie, la communication sont à la charge de l'association